

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

7 AVRIL 2014

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 7 avril 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 3 mars 2014
5. Acceptation des dépenses
6. Dépôt des états financiers 2013 et rapport du vérificateur
7. Dépôt des états financiers 2013 et rapport du vérificateur –OMH Mont-Louis
8. Reddition de comptes 2013
 - a. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2013 – Rapport de vérification
 - b. TECQ 2009-2013 / Mandat au vérificateur
9. Création d'un Fonds réservé Eaux usées - Vidange des boues et renouvellement de la mécanique
10. Stratégie d'économie d'eau potable
 - a. Politique visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit– Programme Écon'EAU
 - b. Hydro-Québec – produits économiseurs d'eau et d'énergie
11. Camion Freightliner 2013
 - a. Avenant FAQ 43C– valeur agréée
 - b. Achat d'une benne basculante
12. Taux de location 2014 – machinerie lourde
13. Achat d'asphalte froide (cold patch)
14. Achat de calcium liquide – Dépôt des soumissions
15. Municipalité Amies des Aînés (MADA) – Responsable local
16. Demandes diverses :
 - a. Corporation de Développement de St-Maxime-du-Mont-Louis
 - b. Administration portuaire de Mont-Louis
 - c. Festival en chanson de Petite-Vallée
 - d. Village-relais – Renouvellement de l'adhésion et congrès annuel
 - e. CS des Chic-Chocs – Plan triennal de répartition
17. Période de questions
18. Levée de la session

044-04-2014 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyé de Diane Dupuis,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.
Proposition adoptée.

045-04-2014 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :
Séance ordinaire du 3 mars 2014

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 3 mars 2014 soit adopté sans modification.
Proposition adoptée.

046-04-2014

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

✓ Comptes à payer, pour un total général de	146 600.24 \$
✓ Comptes payés, pour un total général de	108 387.54 \$
✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de	29 666.66 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

047-04-2014

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers 2013 et le rapport du vérificateur préparé en vertu de l'article 966.3 du Code municipal ont été déposés par la secrétaire-trésorière.

048-04-2014

OMH MONT-LOUIS /DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par Germain Émond,
Appuyé par Marc Boucher
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve les états financiers déposés par l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis avec un déficit établi à 35452 \$ pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013, ce qui représente une contribution municipale excédentaire de 277 \$.

Proposition adoptée.

049-04-2014

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2013

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 16 821 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Claude Laflamme,
appuyé par Renaud Robinson,

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposition adoptée.

050-04-2014

REDDITION DE COMPTES TECQ 2009-2013 – MANDAT AU VÉRIFICATEUR

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a déposé une reddition de comptes pour la période du 13 mai 2009 au 31 décembre 2013 dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2009-2013 ;

Attendu que la dite reddition de compte fait l'objet d'une acceptation par la Direction générale des infrastructures ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis doit mandater une firme de vérificateurs afin de faire valider la reddition de comptes ;

Considérant que la Municipalité doit franchir cette nouvelle étape afin que le

processus d'approbation de la reddition de compte se poursuive ;

Considérant que la firme d'experts comptables Raymond Chabot Grant Thornton a déjà cumulé les données comptables au cours des dernières années dans ce dossier lors des vérifications annuelles ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de préparer l'audit de la reddition de comptes au TECQ 2009-2013. Les honoraires professionnels ont été soumis au montant de 1000 \$ plus les taxes applicables. Les travaux seront réalisés en mai 2014 pour transmettre la reddition de comptes avant le 31 mai 2014.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits à même le budget Administration, poste 02 13000413.

Proposition adoptée.

051-04-2014

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ EAUX USÉES – VIDANGE DES BOUES ET RENOUELEMENT DE LA MÉCANIQUE

Attendu que la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47-1) confère à la Municipalité locale des compétences en environnement et salubrité;

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a mis en place des infrastructures d'eaux usées;

Attendu que la firme BPR- Infrastructures a préparé un tableau prévisionnel du «Calcul des coûts d'opération annuels – eaux usées (étangs + PP)»;

Attendu que le calcul inclus :

- ✓ La vidange des boues aux étangs aérés au terme d'une période de vie utile de 17.4 années,
- ✓ le renouvellement de la mécanique de l'usine de traitement et des postes de pompage au terme d'une période de vie utile variant de 10 à 15 années;

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis considère que le principe utilisateurs-payeurs doit être appliqué afin de limiter l'impact financier pour la génération à venir;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis impute au *Fonds réservé – Eaux usées Mont-Louis (59 15950)* les crédits attribuées aux postes de grand-livre ci-après :

02 41400 526	Entretien et réparation – Surpresseurs / boues	6 260 \$
0241500 526	Entretien et réparation – Renouvellement mécanique	6 700 \$

- 1) Les montants réservés seront inclus annuellement dans le tarif *Traitement des eaux usées-Mont-Louis* en ce qui concerne le renouvellement des surpresseurs et la vidange des boues des étangs aérés;
- 2) Les montants réservés seront inclus annuellement dans le tarif *Réseaux d'égout-Mont-Louis* en ce qui concerne le renouvellement de la mécanique – poste de pompage;
- 3) Les crédits budgétaires seront attribués au besoin par résolution du Conseil pour le renouvellement de la mécanique et la vidange des boues.

Proposition adoptée

052-04-2014

**STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE
POLITIQUE VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE TOILETTES À DÉBIT RÉGULIER PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT – PROGRAMME ÉCON'EAU**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, d'économiser les ressources en eau potable, de réduire le volume et le coût de traitement des eaux usées et, par voie de conséquence, les risques de dysfonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable et des égouts, en favorisant l'installation de toilettes à faible débit;

ATTENDU QUE l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser le remplacement de toilettes existantes à débit régulier par des toilettes à faible débit, ce qui permettrait de réduire de manière substantielle, à long terme, la consommation en eau potable ainsi que le volume et le coût de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins de la présente politique;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyé de Marc Boucher,;
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adopte la politique visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'appropriation de crédit au montant maximal de 2 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

La présente politique demeurera en vigueur jusqu'à l'épuisement des crédits disponibles et au plus tard le 31 décembre 2014.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits au poste Excédent de fonctionnement non affecté (59 13100).

053-04-2014

HYDRO-QUÉBEC – PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE

Considérant que le plan d'action relatif à la Gestion de l'eau potable exige la mise en place de mesures incitatives et de sensibilisation de l'eau potable ;

Considérant que la distribution de trousseaux d'économie d'eau telles que celles disponibles dans le programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec de la Stratégie d'économie d'eau potable sont citées en exemple ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'inscrive au programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec en favorisant l'achat regroupé pour permettre une économie substantielle à ses contribuables.

Proposition adoptée.

054-04-2014

CAMION FREIGHTLINER 2013 – AVENANT FAQ 43 C /VALEUR AGRÉÉE

Considérant que la MMQ permet l'ajout de l'Avenant FAQ 43C – perte totale – valeur agréée à l'achat d'un camion usagé ;

Considérant que l'avenant permet l'indemnisation sur la base de la valeur d'achat plutôt que sur la valeur en date du jour du sinistre moins la dépréciation ;

Considérant que les coûts associés à cet avenant sont de 250 \$ par renouvellement ;

Considérant que le renouvellement ne peut s'étaler sur plus de 2 ans à compter de la date d'achat du véhicule;

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande l'ajout de l'Avenant FAQ 43C – perte totale – valeur agréée lors du renouvellement de la police d'assurance générale en mai 2014 pour le camion Freightliner 2013.

Proposition adoptée.

055-04-2014

TAUX DE LOCATION 2014 – MACHINERIE LOURDE

Considérant qu'il y a lieu de réviser à la hausse le taux de location pour la machinerie lourde ;

Considérant que la location de machinerie lourde est offerte exceptionnellement aux organismes municipaux, à moins de non disponibilité des entrepreneurs locaux ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis augmente l'ensemble des tarifs individuels de location de machinerie de 5 \$ par équipement ;

Le tarif à compter de 2014 est établi selon le tableau suivant :

PickUp	50 \$
Tracteur	70 \$
Pépine	70 \$
Loader	90 \$
Camion avec benne	80 \$

Proposition adoptée.

056-04-2014 ACHAT D'ASPHALTE FROIDE (COLD PATCH)

Considérant que la Municipalité désire procéder à l'achat d'asphalte froid (cold patch) pour une quantité initiale de 10 palettes de 63 sacs de 30 kg.

Considérant que l'achat à l'extérieur du territoire oblige l'achat de 17 palettes soit un camion complet pour obtenir un prix moindre;

Considérant que le contrat global comporte une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public ;

Considérant que la Quincaillerie B.L. Mont-Louis a soumis un prix de 7,69 \$/30 kg pour l'achat d'asphalte froide pour l'année 2014 sans obligation d'achat d'une quantité minimale, livraison sur demande et à un prix fixe pour l'année ;

Considérant que l'achat local est priorisé lorsque les avantages sont significatifs (écart de 10 % sur le prix du concurrent) ;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise une dépense maximale de 9 500 \$, incluant les taxes applicables pour l'achat d'asphalte froide en sac de Quincaillerie B.L. Mont-Louis ;

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution. Les crédits sont disponibles au poste 02 32000625.

Proposition adoptée.

057-04-2014 ACHAT DE CALCIUM LIQUIDE – DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a procédé à un appel d'offres pour l'achat en commun pour le chlorure de calcium ou le magnésium liquide;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Les Aménagements Lamontagne inc. avec un prix de 344 \$ /mètre cube + taxes applicables;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis confirme sa participation aux achats en commun 2014 de la MRC de la Haute-Gaspésie et autorise l'achat de 14,19 m³ de magnésium liquide pour une somme de 4881.36 \$ + taxes

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution. Les crédits sont disponibles au poste 02 32000521.

Proposition adoptée.

Le conseiller Renaud Robinson quitte la réunion suite à un appel d'urgence en provenance du 911 - Service incendie

058-04-2014 MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – RESPONSABLE LOCAL

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a signé une convention d'aide financière relative à la réalisation de la démarche MADA sur son territoire ;

Considérant qu'il est requis que les municipalités locales identifient leur responsable dans ce dossier afin de s'assurer que les besoins et les objectifs du plan d'action émanent du niveau local vers le niveau régional ;

Ce responsable aura pour mandats de :

- a) Former un comité de pilotage (4 à 5 personnes) ;
- b) Superviser les travaux dudit comité relativement à la réalisation de la politique municipale des aînés en collaboration avec la ressource engagée au niveau

- régional ;
- c) Identifier les ressources matérielles et humaines destinées aux aînées ;
 - d) Collaborer à la réalisation du plan d'action local élaboré par la ressource régionale embauchée à cette fin ;
 - e) Faire les suivis et les évaluations auprès de son conseil municipal et obtenir les résolutions requises.

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate Serge Chrétien, maire au poste de responsable local des questions des aînées.

Proposition adoptée.

059-04-2014 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS / SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une somme de 6000 \$ à la Corporation de Développement à titre de subvention de fonctionnement pour l'année 2014.

Proposition adoptée.

060-04-2014 ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONT-LOUIS

Considérant que l'administration portuaire de Mont-Louis a déposé une demande d'appui dans le dossier de débarquement de crevettes au Quai de Mont-Louis ;

Considérant que des travaux d'importance ont été réalisés au Quai en 2013 lui permettant d'offrir une capacité de débarquement adéquate ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appui l'Administration portuaire de Mont-Louis dans ses revendications pour que le quai soit reconnu pour les débarquements de crevettes, et ce, sans restriction sur la longueur des bateaux.

Proposition adoptée.

061-04-2014 FESTIVAL EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une commandite au montant de 100 \$ comme partenaire dans l'événement «La P'tite École de la chanson chante Vincent Vallières», Édition du Festival en chanson de Petite-Vallée 2014.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution. Les crédits sont disponibles au poste 02 11000 970.

Proposition adoptée

062-04-2014 VILLAGE-RELAIS – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération Villages-relais du Québec et le paiement de la cotisation pour l'année 2014-2015 au montant de 544 \$.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution. Les crédits sont disponibles au poste 02 62300494.

Proposition adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

063-04-2014

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour n'ayant pas été épuisé, sur proposition de Diane Dupuis, il est résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au 28 avril 2014 à 19h30.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

28 AVRIL 2014

Séance d'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis du 7 avril, tenue le 28 avril 2014 à 19h30 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Est absent : Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

064-04-2014

ACHAT D'UNE BENNE BASCULANTE – CAMION FREIGHTLINER 2013

Considérant qu'il est requis de procéder à l'acquisition d'une benne basculante pour le camion Freightliner 2013 afin d'améliorer l'efficacité du service de voirie en période estivale ;

Considérant que Les Produits Métalliques A.T. inc. a déposé la plus basse soumission sur invitation au montant de 9519,25 \$, taxes applicables en sus ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat d'une benne basculante de Les Produits Métalliques A.T. inc. de Matane au coût de 9 519,25 \$, taxes applicables en sus.

Les crédits ont été réservés au fonds de roulement lors de l'adoption du budget 2014 et seront remboursés sur une période n'excédant pas 5 ans.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits aux activités de fonctionnement (poste Achat de machinerie – équipement 02 32000 725).

PÉRIODE DE QUESTIONS

065-04-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Renaud Robinson, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.